



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 11 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue à huis clos par visioconférence « ZOOM », le onze janvier deux mille vingt et un (11 janvier 2021) à 19h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

.....

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
SPÉCIALEMENT À HUIS CLOS (COVID-19)
11 JANVIER 2021**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE « ZOOM »**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
 - 4.2 Mandat pour la réalisation du nouveau site internet de la Municipalité;
 - 4.3 Dépôt de la liste des arrérages de taxes et approbation de la liste officielle de la vente pour non-paiement de taxes 2021 par la MRC des Laurentides ;
- 5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES**
 - 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 02-2021 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale;
 - 5.2 Dépôt du projet de règlement numéro 02-2021 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale;
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 01-2021 décrétant le taux de la taxe foncière et compensation pour l'année 2021;
 - 5.4 Amendement de la politique de remboursement des activités hors territoire;
 - 5.5 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 05-2021 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules de voirie pour un emprunt total de 760 000\$;



5.6 Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 05-2021 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules de voirie pour un emprunt total de 760 000\$;

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

6.1 Avis d'appel d'offres numéro 01-2021 : achat d'un panneau d'affichage numérique;

6.2 Avis d'appel d'offres numéro 02-2021 : achat d'une niveleuse pour les travaux publics;

6.3 Avis d'appel d'offres numéro 03-2021 : achat d'un véhicule 10 roues pour les travaux publics;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 Embauche d'un chauffeur-journalier régulier saisonnier aux travaux publics ; - *REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE*

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Avis de motion - Projet de règlement de concordance numéro 03-2021 visant l'amendement du règlement de lotissement numéro 12-2006 de la Municipalité de La Conception;

10.2 Projet de règlement de concordance numéro 03-2021 visant l'amendement du règlement de lotissement numéro 12-2006 de la Municipalité de La Conception;

10.3 Avis de motion - Projet de règlement de concordance numéro 04-2021 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 de la Municipalité de La Conception;

10.4 Projet de règlement de concordance numéro 04-2021 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 de la Municipalité de La Conception;

10.5 Demande de dérogation mineure numéro 2020-00030 au 555, chemin des Chênes ouest;

10.6 Demande de dérogation mineure numéro 2020-00031, rue des Capucines;

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Entente avec l'organisme plein air Haute Rouge; - *REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE*

11.2 Dépôt d'un projet structurant dans le cadre du programme d'aide financière 2021: Fonds régions et ruralité;

11.3 Demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada;

12. DIVERS

13. QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS.01-21

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE « ZOOM »

CONSIDÉRANT QU'

en raison des mesures exceptionnelles, dont l'application est temporaire jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, prévues par le décret numéro 2020-049 émis le 4 juillet 2020, il est nécessaire de refuser le public lors de la présente séance du conseil municipal ce 11 janvier 2021, et ce, en raison de



l'insuffisance de l'espace des locaux dont la Municipalité détient;

EN CONSÉQUENCE, le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire à huis clos par visioconférence « Zoom »;

QUE la présente séance soit enregistrée et ensuite publicisée sur le site Web de la Municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, et ce, conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

Adoptée

2. RÉ.S.02-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en reportant le point 8.1 et 11.1.

Adoptée

3. RÉ.S.03-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. RÉ.S.04-21

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ;

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 15 décembre 2020 au 11 janvier 2021, et ce, pour un montant total de 227 580.38 \$.

**Rapport du trésorier
Pour la période du 15 décembre 2020 au 11 janvier 2021**

Liste des comptes fournisseurs au 11 janvier 2021	94 366.15 \$
Liste sélective des déboursés par chèques	0.00 \$
Remises provinciales périodes du 1er au 31 décembre 2020	32 184.26 \$
Remises fédérales périodes du 1er au 31 décembre 2020	13 669.80 \$
Remise RRFs au 31 décembre 2020	21 433.08 \$
Remise RREM au 31 décembre 2020	956.94 \$
Dépôt salaires semaines no. 51 (2020) à 1 (2021) inclusivement. Du 7 décembre 2020 au 3 janvier 2021	58 502.05 \$
Paiements des dépenses incompressibles par AccèsD	6 468.10 \$

TOTAL: 227 580.38 \$

TOTAL : 227 580.38 \$

3395



QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 11 janvier 2021, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

4.2. RÉS.05-21

MANDAT POUR LA RÉALISATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception souhaite la refonte de son site web pour le rendre plus actuel et faciliter l'accès à l'information pour sa population;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a la volonté d'offrir un site web convivial au design qui saura plaire aux citoyens par son approche efficace sur toutes les plateformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la compagnie Tramweb pour la réalisation du nouveau site Internet de la Municipalité de La Conception au coût de 5 800\$ plus taxes.

ET de mandater le directeur général et/ou la directrice des finances à remplir et signer tout document relatif à ces demandes.

Adoptée

4.3 RÉS.06-21

DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2021 PAR LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE

des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de La Conception;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver les adresses exactes des propriétaires et les aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE

le directeur général de la Municipalité de La Conception a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 6 mai 2021 conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE

le directeur général de la Municipalité doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'adopter la liste des arrérages de taxes au 31 décembre 2020.

D'approuver l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes et portant les inscriptions :

- Matricule 0714-06-7760, lots rénovés 4464645 et 4464673



- Matricule 0814-92-8544, lot rénové 4464810
- Matricule 0913-33-5631, lot rénové 4463451
- Matricule 1010-36-5866, lot rénové 4420518
- Matricule 1010-69-1963, lot rénové 4419647
- Matricule 1018-66-4352, lot rénové 4463747
- Matricule 1110-60-5901, lot rénové 4419970
- Matricule 1110-74-6556, lot rénové 4419963
- Matricule 1110-84-2405, lot rénové 4419974
- Matricule 1210-31-1465, lot rénové 4419878
- Matricule 1210-46-5194, lot rénové 4419515
- Matricule 1210-46-7118, lot rénové 4419524
- Matricule 1210-65-9734, lot rénové 4419505
- Matricule 1212-24-6277, lot rénové 4464938
- Matricule 1213-13-6463, lot rénové 4464816
- Matricule 1213-20-7713, lot rénové 4464838
- Matricule 1309-36-9583, lot rénové 4420480
- Matricule 1309-37-8852, lot rénové 4420481

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1.

ET

QUE le directeur général, M. Hugues Jacob, ou Mme Claude Piché, directrice des finances, soit mandaté(e) à représenter la Municipalité de La Conception lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 mai 2021, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1.

Adoptée

5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

5.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMERO 02-2021 RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ MUNICIPALE

Le conseiller, M. Gaëtan Castilloux, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 02-2021 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

5.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 02-2021 RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ MUNICIPALE

Le conseiller, M. Gaëtan Castilloux, dépose le projet de règlement numéro 02-2021 relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

Ledit projet de règlement numéro 02-2021 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

5.3 RÉS.07-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2021 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2021



- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux de la taxe foncière, la tarification, la taxe spéciale et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice financier 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception fournit des services municipaux à des immeubles visés aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale située sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'imposer une compensation pour la fourniture des services municipaux à ces immeubles;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 décembre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance du 14 décembre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ayant reçu copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 01-2021 établissant le taux de la taxe foncière, les tarifications et les compensations pour l'année fiscale 2021.

Adoptée

5.4 RÉS.08-21 AMENDEMENT DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de mettre à jour la politique relative au remboursement de frais pour certaines activités hors territoire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'amender la politique de remboursement de frais pour certaines activités hors territoire, et ce, afin de procéder à sa mise à jour.

Adoptée

5.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 05-2021 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE VOIRIE POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 760 000\$

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 05-2021 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules de voirie pour un emprunt total de 760 000\$.

5.6 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 05-2021 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE VOIRIE POUR UN EMPRUNT TOTAL DE 760 000\$

Le conseiller, M. Richard Beaulieu, dépose le projet de règlement numéro 05-2021 décrétant des dépenses en immobilisations pour



l'acquisition de véhicules de voirie pour un emprunt total de 760 000\$.

Ledit projet de règlement numéro 05-2021 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

6.1 RÉS.09-21

AVIS D'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 01-2021 : ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception procède à des demandes de soumissions scellées pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique;

QUE les soumissions devront comprendre toutes les caractéristiques et toutes les exigences pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique;

QUE les soumissions dûment complétées et signées doivent être reçues au bureau de la Municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres numéro 01-2021 – Achat d'un panneau d'affichage numérique » à l'adresse de la Municipalité, jusqu'au 8 mars 2021 10h00, pour être ouvertes publiquement le 8 mars 2021, à 10h01, au bureau de la Municipalité;

QUE la Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires;

Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016, au poste 5404.

Adoptée

6.2 RÉS.10-21

AVIS D'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 02-2021 : ACHAT D'UNE NIVELEUSE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception procède à des demandes de soumissions scellées pour l'acquisition d'un niveleur;

QUE les soumissions devront comprendre toutes les caractéristiques et toutes les exigences pour l'acquisition d'un niveleur;

QUE les soumissions dûment complétées et signées doivent être reçues au bureau de la Municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres numéro 02-2021 – Achat d'une niveleuse » à l'adresse de la Municipalité, jusqu'au 8 mars 2021 10h00, pour être ouvertes publiquement le 8 mars 2021, à 10h01, au bureau de la Municipalité;

QUE la Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires;



Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016, au poste 5404.

Adoptée

6.3 RÉS.11-21

AVIS D'APPEL D'OFFRES NUMERO 03-2021 : ACHAT D'UN VÉHICULE 10 ROUES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de La Conception procède à des demandes de soumissions scellées pour l'acquisition d'un véhicule dix roues;

QUE les soumissions devront comprendre toutes les caractéristiques et toutes les exigences pour l'acquisition d'un niveleur;

QUE les soumissions dûment complétées et signées doivent être reçues au bureau de la Municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres numéro 03-2021 – Achat d'un véhicule dix roues » à l'adresse de la Municipalité, jusqu'au 8 mars 2021 10h00, pour être ouvertes publiquement le 8 mars 2021, à 10h01, au bureau de la Municipalité;

QUE la Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires;

Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016, au poste 5404.

Adoptée

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

8.1 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

Reporté à une séance ultérieure.

9. **HYGIÈNE DU MILIEU**

10. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1 **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 03-2021 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 DE LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION**

La conseillère, Mme Diane Pigeon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement de concordance numéro 03-2021 visant l'amendement du règlement de lotissement numéro 12-2006 de la Municipalité de La Conception.

10.2 RÉS.12-21

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 03-2021 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 DE LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION

3400



- CONSIDÉRANT QUE** le règlement de lotissement 12-2006 de la Municipalité de La Conception est entré en vigueur le 31 août 2006, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19-1)*;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a adopté le 20 août 2020 le règlement 355-2020 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à modifier certaines dispositions relatives à la protection des cours d'eau, lequel règlement est entré en vigueur le 26 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC doit intégrer les dispositions de la *Politique gouvernementale visant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, pour fins d'application réglementaire par les municipalités locales;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la Conception doit adopter un règlement de concordance au règlement 355-2020 adopté par la MRC des Laurentides;
- CONSIDÉRANT QU'** une période de consultation écrite de 15 jours aura lieu du 18 janvier 2021 au 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 03-2021 visant l'amendement du règlement de lotissement numéro 12-2006 de la Municipalité de La Conception.

Adoptée

10.3

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 04-2021 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 11-2006 DE LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION

La conseillère, Mme Diane Pigeon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement de concordance numéro 04-2021 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 de la Municipalité de La Conception.

10.4 RÉS.13-21

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 04-2021 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 11-2006 DE LA MUNICIPALITE DE LA CONCEPTION

- CONSIDÉRANT QUE** le règlement relatif aux permis et certificats 11-2006 de la Municipalité de La Conception est entré en vigueur le 31 août 2006, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19-1)*;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a adopté le 20 août 2020 le règlement 355-2020 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à modifier certaines dispositions relatives à la protection des cours d'eau, lequel règlement est entré en vigueur le 26 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC doit intégrer les dispositions de la *Politique gouvernementale visant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, pour fins d'application réglementaire par les municipalités locales;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Conception doit adopter un règlement de concordance au règlement 355-2020 adopté par la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE une période de consultation écrite de 15 jours aura lieu du 18 janvier 2021 au 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet de règlement de concordance numéro 04-2021 visant l'amendement du règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 de la Municipalité de La Conception.

Adoptée

10.5 RÉS.14-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMERO 2020-00030 AU 3567, CHEMIN DES CHÊNES OUEST

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser des travaux de rénovation de la résidence nécessitant du déblai et du remblai du sol à moins de 5 mètres de la ligne des hautes eaux du lac des Trois-Montagnes, alors que le paragraphe d) de l'article 8.17.1 du Règlement de zonage numéro 14-2006 interdit la réalisation d'ouvrages à moins de 5 mètres d'une ligne des hautes eaux dans le cadre de travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs points de non-conformité ne permettant pas la réalisation des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'est pas favorable à la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée

10.6 RÉS.15-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-00031, RUE DES CAPUCINES

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de six logements à 8,73 mètres de la ligne arrière du terrain, alors que la grille d'usages et normes de la zone HC-1, à l'annexe A du règlement de zonage numéro 14-2006, exige une marge de recul arrière minimale de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-00031 modifie la demande antérieure de dérogation mineure numéro 2020-00016 et que celle-ci avait fait l'objet d'un grand nombre de contestations de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs points de non-conformité ne permettant pas la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'est pas favorable à la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande de



dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 ENTENTE AVEC L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE ROUGE

Reporté à une séance ultérieure.

11.2 RÉS.16-21 DÉPOT D'UN PROJET STRUCTURANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2021: FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides lance son appel de projets structurants 2021, dans le cadre du fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement et la mise à niveau du parc de la Station en bordure du parc linéaire du P'tit train du Nord visent l'amélioration du niveau vie de la population de la MRC des Laurentides, contribuent à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire sous dix priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le parc de la Station accueille plusieurs citoyens de la MRC des Laurentides et touristes pour l'utilisation du parc linéaire, le p'tit train du Nord et ce, pendant 4 saisons, soit les randonneurs, cyclistes, skieurs et amateurs de plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC des Laurentides, au montant de 15 000\$, afin de mettre à niveau et de réaménager le parc de la Station, soit :

- les toilettes publiques;
- les clôtures et l'espace de stationnement;
- l'achat de mobilier urbain;
- signalisation adéquate;
- l'aménagement floral.

DE mandater le directeur général et/ou le directeur des loisirs à remplir et signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée

11.3 RÉS.17-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception gère le camp de jour La Toupie, et doit pour ce faire, embaucher des animateurs;

CONSIDÉRANT QUE les animateurs embauchés sont souvent des jeunes qui en sont à leur première expérience de travail et la Municipalité de La Conception leur offre un environnement de travail stimulant, permettant à ces jeunes d'acquérir des compétences qui leur serviront tout au long de leurs vies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme Emplois d'été Canada sont en droite ligne avec les types d'emplois d'animateurs offerts par le camp de jour La Toupie qui est géré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet de soutenir financièrement une partie des salaires des emplois offerts;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada.

DE mandater le directeur général et/ou la directrice des finances à remplir et signer tout document relatif à ces demandes.

Adoptée

12. DIVERS

13. QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'a été soulevée

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉS.18-21

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h00.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



ANNEXE A

Photo des personnes présentes à la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence (de gauche à droite : M. Le maire Maurice Plouffe, M. Hugues Jacob, M. Richard Beaulieu, Mme Diane Pigeon, Mme Michelle Hudon, , Mme Annie Rémillard, M. Patrick Cyr et M. Gaëtan Castilloux) :

